



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Date de convocation : 29.10.2020

Date d'affichage : 29.10.2020

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 20

votants 22

L'an deux mille vingt à vingt heure trente, le cinq novembre

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bazouges sur le Loir (lieu exceptionnel lié au COVID-19) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaël de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Marie-Bertille JEANSON, Michel LANDELLE, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Michelle HOTONNIER, Nicole LEBOUCHER.

- Michelle HOTONNIER donne pouvoir à Hervé BOIS
- Nicole LEBOUCHER donne pouvoir à Michel LANDELLE

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020
- Nomination d'un secrétaire de séance : Sophie REMARS

- Présentation par la CCPF et bureau d'étude RIVE d'un projet de zone de rejet végétalisée (Marais de Cré)

En présence de Nicolas Chauvin, vice-Président CCPF, Arnaud Lalande, technicien CCPF en charge de la gestion du Marais de Cré et par visio-conférence M. Pierre-Alain Moriette, Bureau d'études RIVE.

Une étude hydraulique complète sur le secteur de la Flèche avait été initiée et dans cette étude une partie concernait la problématique du Marais de Cré-La Flèche. En effet le projet de zone de rejet végétalisée serait un intermédiaire avant l'exutoire final qui est le Loir. Elle permettrait d'obtenir un rejet encore plus épuré notamment concernant les nitrates, les produits phytopharmaceutiques... L'objectif serait d'obtenir une meilleure efficacité en terme épuratoire des eaux usées de la lagune.

Cette étude englobe la rénovation de la canalisation actuelle qui est endommagée depuis longtemps et qui passe dans le Marais avant d'arriver au Loir. Cette zone végétalisée aurait un triple objectif avec un volet écologique, un volet paysagé, et un volet épuratoire. Cette technique alternative est assez novatrice même si elle existe déjà et requiert une valorisation pédagogique. Un bypass serait installé afin de réguler le flux d'eaux usées soit vers la canalisation qui va au Loir soit vers la zone végétalisée.

Le coût de ce projet est estimé à 50 000 €

Philippe Gouin s'interroge sur l'aspect financier : qui finance et quelles subventions possibles ? Nicolas Chauvin répond que c'est un projet CCPF qui doit être validé et qu'il faut l'accord de la commune pour que ça fonctionne. Le financement viendra après mais l'Agence de L'eau et la Région ayant déjà



subventionné l'étude, elles subventionneront également les travaux. Il faut espérer 40 % de la Région et 30 ou 40 % de l'Agence de l'Eau. Le reste à charge sera donc raisonnable.

Loïc Chauveau s'interroge sur les normes de conformité, il faut que la commune garde le contrôle de l'assainissement et que les tests de rejet se fassent toujours à la sortie du 3^e bac de la lagune.

Marie-Bertille Jeanson s'interroge sur des éventuelles nouvelles contraintes de régulation du Loir. Qui pourra juguler les flux du bypass ? et quel impact sur la gestion des prairies des agriculteurs. Il ne faut pas engendrer des intérêts contradictoires avec le milieu agricole.

Gwénaél de Sagazan demande un temps de réflexion en commission afin de se positionner sur ce projet. Ce n'est pas un enjeu financier majeur et il serait normal que la commune participe.

Hervé Bois pense qu'il ne faut pas trop attendre avant de donner un accord de principe sur un projet finalement peu onéreux. Loïc Chauveau préfère demander l'avis des services de l'Agence de l'Eau et de la DDT avant de se prononcer.

COVID : 2 AJOUTS à l'ordre du jour :

➤ INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PLATS A EMPORTER PLACE DE LA MAIRIE

Mme Isabelle LETURMY, restauratrice au Garde-Manger à Bazouges sur le Loir souhaite installer un distributeur de plats à emporter près du distributeur à pains, place de la Mairie. Il n'y a pas de déclaration préalable à faire pour ce type d'installation mais Mme Leturmy a besoin d'un emplacement sur le domaine public et d'un branchement électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De mettre à disposition un emplacement d'environ deux-trois mètres carré sur le domaine public pour l'installation du distributeur,**
- **D'établir une convention d'occupation du domaine public avec Mme Isabelle LETURMY, Au Garde-Manger, celle-ci prévoyant la mise à disposition gratuite de l'emplacement sur le domaine public et la prise en charge par le locataire des dépenses d'électricité,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ ANNULATION DE LOYER SUITE AU RECONFINEMENT

Mme Hamard Claudie est coiffeuse à Cré sur Loir depuis 2005. Elle loue un local place St-Martin appartenant à la commune. Suite à la crise du COVID-19, Mme Hamard s'est retrouvée sans activité et sans revenus. Lors du 1^{er} confinement 3 mois de loyers ont été annulés (mars-avril et mai 2020). Pour ce 2^e confinement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'annuler le loyer de novembre 2020 et d'annuler les éventuels loyers suivants jusqu'à l'autorisation de réouverture des salons de coiffure.** (Loyer mensuel d'environ 260 €).
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ VALIDATION DES DEVIS POUR LE TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE A LA MAIRIE

Suite à la délibération du 12 décembre 2019 validant le transfert de l'agence postale à la mairie de Bazouges sur le Loir et validant la maîtrise d'œuvre au Cabinet HB architecture, une consultation a été lancée pour les travaux à effectuer à la mairie de Bazouges avant d'effectuer le transfert de l'agence



postale. L'estimatif des travaux avait été évalué à 39 800 € HT hors aménagement extérieur auquel il faut ajouter 4 000 € HT d'honoraires de l'architecte.

Suite au retour des offres, il est proposé le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES				
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant définitif HT	Montant définitif TTC
Honoraires architecte	HB Architecture (49)	4 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
LOT 1 : VRD Démolition	NOUCHET (72)	8 500,00 €	792,00 €	950,40 €
LOT 2 : Charpente bois		0,00 €		0,00 €
LOT 3 : Etanchéité, zinguerie		0,00 €		0,00 €
LOT 4 : Menuiseries ext., garde corps	MG MENUISERIE (72)	2 500,00 €	3 492,06 €	4 190,47 €
LOT 5 : Cloisons sèches, isolation	CHASLE BOSTEAU (49)	1 500,00 €	3 770,00 €	4 524,00 €
LOT 6 : Menuiseries int., ameublement	MG MENUISERIE (72)	5 500,00 €	6 996,43 €	8 395,72 €
LOT 7 : Electricité	COULON (49)	5 500,00 €	4 856,00 €	5 827,20 €
LOT 8 : Plomberie, sanitaire		1 800,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €
LOT 9 : Chauffage		2 000,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €
LOT 10 : Carrelage	NOUCHET (72)	7 000,00 €	875,50 €	1 050,60 €
LOT 11 : Peinture	CHASLE BOSTEAU (49)	5 500,00 €	4 575,00 €	5 490,00 €
Hors marché accès extérieur - parvis	DAVID TP (72)		5 922,66 €	7 107,19 €
		43 800,00 €	39 079,65 €	46 895,58 €
RECETTES				
LA POSTE (50% plafonnés à 20 000 €)			19 539,83 €	
DETR 2020 (30%)			11 723,90 €	
Commune de Bazouges Cré sur Loir			7 815,93 €	
			39 079,65 €	

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider le plan de financement et les devis ci-dessus mentionnés,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Jérôme Fauveau précise que les travaux devraient démarrer en janvier 2021 et durer environ 2 mois.

➤ **LA POSTE : VALIDATION DE LA NOUVELLE NUMEROTATION**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- **De décider des libellés des voies et de la numérotation des voies :**

Rue d'Anjou, Route du Cimetière, Route de La Chapelle d'Aligné, Impasse des Roches, Route de Crosnières, Chemin de la Freslonnière, Chemin de la Renouelière, Route des Bourgeyères, Route de Verron, Route de la Brancheraie, Route de La Flèche, Route des Navrans, Route de la Distillerie, Route des Rairies, Route du Gué Besnard, Route des Miniers, Chemin Caillebert, Route de Marnigné, route des Rosiers, Rue des Vendanges, Chemin de la Vieille Pellière, chemin de la Barbée, Chemin du Bois de la Barbée, Rue de la Rigaudière,

Route de La Renardière, Route de la Bête, Impasse de Mondagron, Rue de la Boizardière, Rue des



Vignes Blanches.

Route de Saint Quentin les Beaurepaire, Route du Champ Louis, Chemin de la Touraudière, Chemin du Tertre, Chemin de la Piverdière, Route de la Gilberdière, chemin de l'Orgeraie, Route du Puits-Chrétien, Chemin de la Thiellée, Chemin de la Baronnière, Chemin de la Lisardière, Chemin des Loges, Route des Planches Landelles, Chemin de La Pelluette, Route des Courtils, Chemin du Maulièvre, Chemin de l'Orcerie, Route de la Houssasserie, Chemin du Joubert, Chemin du Plessis, chemin du Clos du Chêne, Chemin de l'Ouche-Caine, Chemin de l'Orgillière, Chemin de la Rivière des Prés, Route de Fougeré, Route de la Morinière, Route de la Croisette, Chemin de l'Angottière, Chemin du Patis, Chemin du Clos Bougreau, Chemin de l'Orangerie, Chemin de La Petite Hardonnière, Chemin de la Baudrière, Chemin de Bel Air, Chemin du Rottay, Route de La Pointe, Voie Romaine, Chemin de l'Outillé, Route de Tesson, Route des Jaunais, Rue des Bois, Chemin de la Blottière, Chemin d'Harteloup, Chemin du Pressoir.

Conforme aux cartographies déjà transmises au groupe de travail.

- **De valider dans son ensemble le projet d'adressage transmis par les services de La Poste**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Des ajustements restent à faire sur le numérotage, il reste encore quelques incohérences mais Christine Hérisson précise que c'est une logique de distribution de courriers et que la numérotation métrique est là pour faciliter l'accès aux facteurs mais aussi aux services de secours.

➤ **AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

Présentation par Hervé Bois des devis pour des audits énergétiques et thermiques des bâtiments communaux.

Ainsi il est proposé les devis suivants :

AUDIT ENERGETIQUE

1. Groupe périscolaire de Bazouges : 1625 € HT
2. Salle des fêtes de Bazouges : 1 300 € HT
3. Groupe scolaire de Cré : 1 300 € HT

AUDIT THERMIQUE

1. Groupe périscolaire de Bazouges : 1625 € HT
2. Groupe scolaire de Cré : 1625 € HT

Selon la proposition de la commission aménagement de l'espace, sous-commission foncier bâti, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De retenir l'entreprise STUDEFI pour ces audits d'un montant total de 7 475 € HT**
- **De solliciter l'aide du département à hauteur de 50 %**
- **De solliciter le Pays Vallée du Loir à hauteur de 30 %**

Hervé Bois souligne que ces audits sont indispensables et nécessaires pour obtenir des subventions pour les travaux futurs sur ces bâtiments. C'est donc la première étape avant les travaux.

➤ **SUPPRESSION DE LA REGIE CANTINE**

Considérant le changement des modalités de perception des recettes avec le Trésor Public (dispositif paiement de proximité permettant aux administrés de régler en numéraire les factures émises par les



collectivités, les amendes, les impôts... chez les buralistes partenaires agréés) et l'obligation de proposer aux usagers une solution de paiement en ligne gratuite,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Supprimer la régie de recettes cantine à compter du 1^{er} janvier 2021**

A compter du 1^{er} janvier 2021, les factures cantines seront établies en comptabilité par des titres d'avis de sommes à payer et les administrés pourront régler leur facture par 4 moyens de règlements au choix : prélèvement, carte bancaire via Payfip, en numéraire chez les buralistes agréés et par chèque adressé au trésor public.

➤ **TARIFS CANTINES MUNICIPALES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs des repas dans les cantines municipales de Bazouges sur le Loir et de Cré sur Loir à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :
 - **Repas enfant : 3,30 €** (pas de changement)
 - **Repas adulte : 6 €** (au lieu de 6,10 € à Bazouges et 5,75 € à Cré)
 - Pour mémoire tarif **goûter** reste inchangé à **0,50 €**
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Marie Painparay étudie la possibilité de factures selon le Quotient Familial (en lien avec la CAF). Ce qui pourrait être intéressant pour certaines familles. Afin d'évaluer le réel impact de cette mesure, il sera demandé aux familles leur QF à la rentrée 2021.

➤ **CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET - ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réorganisation des services administratifs s'impose.

En effet, suite au départ à la retraite de Madame Annick CHORIN le 1^{er} décembre 2020, il a été décidé de recruter 1 agent par voie de mutation, à raison de 17 h 30 et d'augmenter le temps de travail d'un agent administratif passant de 28 h 00 à 35 h 00.

Le 1^{er} décembre 2020, la Commune recrute un adjoint administratif Principal 1^{ère} classe par voie de mutation pour assurer la gestion comptable à raison de 17h30, suite au départ à la retraite d'un agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 21 voix pour et 1 abstention :

- **De Créer le poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, à raison de 17h30 / semaine à compter du 1^{er} décembre 2020,**
- **L'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à la grille des adjoints administratifs territoriaux,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET - ADJOINT ADMINISTRATIF**

Actuellement l'agent d'accueil occupe un poste à 28 h 00, suite à la nouvelle organisation des services administratifs, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail passant de 28 h 00 à 35 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 21 voix pour et 1 abstention :

- De Créer le poste d'Adjoint Administratif, à raison de 35 h 00 semaine à compter du 1^{er} décembre 2020.
- L'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à la grille des adjoints administratifs territoriaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Il est donc proposé d'inscrire un poste d'adjoint administratif P. 1^{ère} classe par voie de mutation, à temps non complet au tableau des emplois à compter 1^{er} décembre 2020. L'intéressée exerce déjà les fonctions correspondant à ce grade.

Grade	Temps de Travail	Nombre de poste	Date d'effet
Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe	17 h 30	1	01/12/2020

Suite à une augmentation du temps de travail passant de 28 h 00 à 35 h 00, Il est nécessaire d'inscrire un poste d'adjoint administratif, qui exercera les fonctions d'accueil à la Mairie à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Grade	Temps de travail	Nombre de poste	Date d'effet
Adjoint administratif	35 h 00	1	01/12/2020

Dans le même temps, il vous est proposé de supprimer le poste de rédacteur P. 1^{ère} classe et le poste adjoint administratif, à savoir :

Grade	Temps de travail	Nombre de poste	Date d'effet
Rédacteur Principal 1^{ère} classe	35 h 00	1	01/12/2020
Adjoint Administratif	28 h 00	1	01/12/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 21 voix pour et 1 abstention :

- De créer et de supprimer les postes indiqués ci-dessus,



- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

A compter du 1^{er} décembre 2020, les effectifs du service administratif seront les suivants :

- 1 D.G.S. (Bazouges Cré sur Loir) – Rédacteur Principal 1^{ère} classe - 35 h 00
- 1 Agent administratif (agent d'accueil à Bazouges sur le Loir) - 35 h 00
- 1 agent administratif (agent d'accueil à Cré sur Loir) - 35 h 00
- 1 agent administratif (agent comptable) - 17 h 30

Noël Perpoil demande s'il sera possible d'augmenter les heures si la charge de travail n'est pas tenable.

Gwénaël de Sagazan répond que oui, il est plus facile d'augmenter les heures de travail que de diminuer le temps de travail.

➤ **CHEQUES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

A l'approche de Noël, il est proposé au Conseil Municipal d'acheter des chèques Anim'en Flech pour les agents communaux en exercice.

L'achat des chèques s'effectue sur le site achetezalafleche.fr, à destination des collectivités.

L'an passé, le Conseil Municipal avait attribué des chèques cadeaux d'une valeur de 60 € / agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'offrir aux agents communaux en exercice des chèques cadeaux d'une valeur de 60 € par personne, (soit 21 agents à 60 € = 1 260 €).**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES GRANDS CHAMPS A CRE (BUDGET 2021)**

**Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone
ER 007566 Rue des Grands Champs à Cré sur Loir**

En complément de l'opération de renforcement du réseau électrique rue des Grands Champs à Cré sur Loir réalisée par le Département, il est proposé au Conseil Municipal la dissimulation des réseaux aériens électriques et téléphoniques des numéros 10 à 16 de la rue des Grands Champs.

Ainsi :

- En complément du renforcement des réseaux réalisé par le Département et en réponse à la demande de la commune, le coût de cette opération est estimé par ENEDIS à **52 000 €** pour le secteur compris entre les numéros 10 et 16 de la rue des Grands Champs à Cré sur Loir.
- Conformément à la décision du Conseil Départemental du 08 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **20 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit **10 400 €**.
- La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le



Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

- Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.
- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **40 000 €** y compris le secteur compris entre les numéros 10 et 16 de la rue des Grands Champs estimé à **10 000 €**.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit **40 000 €** sur réseau de télécommunication.

Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,**
- **De solliciter l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en 2021,**
- **De solliciter le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 3 100 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.**
- **D'accepter de participer à 20 % du coût des travaux pour l'électricité,**
- **D'accepter de participer à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication,**
- **De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription de ce projet,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces décisions,**

Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Informations et questions diverses :

- **Changement des horaires d'ouverture mairie de Bazouges**, le mercredi ouverture de **13h30 à 18h** au lieu de 14h30 à 19h et ouverture le lundi après-midi de **14h à 17h**.
- Interstis : abonnement ou pas ? **abonnement annuel 1900 € HT**, formation 1200 € HT Monsieur de Sagazan propose de prendre l'abonnement à 1900 € pour une année et de voir s'il est intéressant de poursuivre au-delà d'un an. Il souligne que ces espaces collaboratifs sont des méthodes de travail qui vont se développer.
- Les Grands Champs II : 2 promesses signées
- SNEF : projet d'installation d'une antenne à Cré
- Illuminations de Noël : idem à 2019
- Cérémonie du 11 novembre en comité restreint,



- RDV Lanod : vendredi 13 novembre – 16h
- Séminaire : Monsieur de Sagazan propose dès que possible l'organisation d'un séminaire afin d'organiser les divers projets et d'établir un plan sur le mandat.

Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace : voirie le 29 octobre – Foncier bâti le 02 novembre

Dominique Cosnard présente la société Feuille à Feuille, maîtrise d'œuvre spécialisée dans l'aménagement de voirie et qui pourrait être intéressante pour l'aménagement de la voirie du vieux bourg de Bazouges

Michel Landelle évoque le problème de vitesse rue du Châtelier en arrivant à Cré. Plusieurs hypothèses sont en réflexion, notamment de déplacer la limitation de vitesse à 50 avant la chicane et positionner un radar pédagogique.

2. Attractivité : 27 octobre

Bulletin communal : Isabelle Gillet rappelle que les articles et photos doivent être transmis avant le 27 novembre

Tourisme : Noëlle Morand-Monteil informe qu'un flyer devrait voir le jour en 2021 et qu'actuellement elle s'occupe de la rénovation de la salle des mariages de Bazouges.

Culture : Marie Painparay informe que 2 événements sont envisagés pour 2021, un pour l'inauguration de la voie douce et l'autre lors des journées du patrimoine.

Santé : Patrice Roger s'inquiète de la patientèle en baisse au cabinet médical de Bazouges. Le Dr Lamarre est présent 3 demi-journées par semaine et le Dr Bony 1 journée. Cette diminution de patientèle a un impact sur la pharmacie.

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire :

Manuela Goupil informe de la mise en place des nouvelles règles sanitaires dans les cantines suite au re-confinement, de l'installation de l'aire de jeux à Cré et d'un rendez-vous à venir avec un architecte pour le projet MAM

4. Patrimoine historique bâti

5. Assainissement

6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies

Christine Hérisson informe que le Marché de Noël est annulé en raison de la crise sanitaire. Une demande de partage, de mise à disposition du matériel des associations a été lancée, une demande de local pour l'installation d'une zone de gratuité (dépôts d'objets et les gens viennent se servir) a été déposée par l'APAE de Cré, une rencontre a eu lieu avec une personne de Bazouges souhaitant créer une association de jeux de sociétés. Reste toujours le problème de salle d'où la réflexion d'un bâtiment multi-activités.

7. Finances-RH



8. Appels d'offres

9. CCAS : 26 octobre

Marie-Bertille Jeanson et Patrice Roger ainsi que les membres du CCAS visitent actuellement les personnes âgées pour discuter et remettre une fleur. La démarche est très appréciée.

- Groupe de travail la Herse :
- **Groupe « bibliothèque » : 9 octobre**

Philippe Gouin informe le Conseil que cette réunion du 9 octobre a permis de rencontrer le directeur de la bibliothèque de la Sarthe. Maintenant beaucoup de questions se posent : intérêt d'une bibliothèque communale, le lieu, la gestion d'une telle structure (bénévoles, salariés) ?...

Syndicat du Loir

Ludovic Dalaine informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal du Loir va être dissout en 2021 et qu'une délibération devra être prise dans chaque commune pour cette dissolution et le partage des actifs.

Fin de la séance à 23h20